

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 234

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 10**

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« de L % »,

les mots :

« d'un pourcentage (L) »,

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.